

## AGENTS DE SURVEILLANCE

# Les propositions d'ASF sont insuffisantes

La réunion du 26 mars a permis d'aborder les contreparties liées aux nouvelles organisations proposées par la direction. Le projet présenté est cependant loin d'être abouti, certains points restant, en l'état, inacceptables pour la CFDT. Nous avons rappelé dans quel contexte devait être menée cette négociation. Ainsi seuls les agents de surveillance, tours fixe et modulés, sont concernés. Cette négociation, qui doit permettre de pérenniser les emplois actuels dans un statut qui donne de la visibilité à tous, tours fixe et modulés, ne doit pas entraîner d'impacts négatifs pour les salariés de la Viabilité. De plus, cette négociation doit garantir aux salariés à tour fixe qui choisiraient de rester dans leur statut actuel, régi par l'accord d'entreprise n°48, qu'ils n'auront aucune perte de rémunération. C'est ainsi que nous avons négocié des accords pour d'autres filières, et il est hors de question de procéder autrement dans cette négociation.

### Situation actuelle

- Risque que les départs [retraite, CATS, mutation] ne soient remplacés au mieux que par des Modulés. A ce jour, les effectifs sont composés de 55% de tours fixe et 45% de modulés, et la part de modulés ne cesse d'augmenter ;
- Mise en place des niveaux d'exploitation [NEX], qu'ASF a instaurés pour répondre aux exigences de l'Etat ;
- Aucune garantie sur la pérennisation des tours de service, les postes des modulés étant déjà impactés par les NEX ;
- Pas d'augmentation salariale spécifique envisagée ;
- 25 jours de congés ouvrés ;

### Les enjeux de la négociation

- Remettre les effectifs à niveau par des embauches sous le nouveau statut en cours de négociation. Cela permettrait de stabiliser puis pérenniser les effectifs, en finissant avec le statut Modulé qui menace à terme cette filière en devenant la règle ;
  - La CFDT a demandé - a minima - que tous les postes répondant aux besoins des NEX soient placés dans le tour de service annuel [TSA], de même que les postes de renforts ponctuels. Ceci pour éviter que certains postes ne soient pas remplacés ;
  - Garantir les TSA avec une protection des emplois et des rémunérations pour les années à venir, comme cela a déjà été fait pour d'autres filières ;
  - Augmentation salariale à négocier, dans le cadre de la polyvalence géographique et fonctionnelle. La direction propose les bases suivantes :
    - ✓ 2000 € annuels pour les agents de surveillance «tour fixe» qui intégreraient, sur volontariat, le nouveau statut ;
    - ✓ 1000 € annuels pour les agents de surveillance «modulés» qui seront de fait soumis à la nouvelle organisation du travail ;
- S'ajouteraient les contreparties complémentaires suivantes**
- ✓ 165 € annuels pour les salariés acceptant une polyvalence fonctionnelle jusqu'à 30% d'activité annuelle Viabilité ;
  - ✓ 500 € annuels pour les salariés acceptant une polyvalence fonctionnelle jusqu'à 50% d'activité annuelle Viabilité ;

#### Ces contreparties sont insuffisantes pour la CFDT

- Refus de la CFDT. Ces salariés sont postés, et doivent donc bénéficier de 32 jours de congés ouvrés ;

### En l'état actuel, il reste donc de nombreux points à étudier et à faire évoluer :

- Le niveau d'augmentations proposé est nettement trop bas ;
- Le volet formation et accompagnement au poste de travail doit être ambitieux ;
- Les conditions de remplacement [modification du planning] doivent être verrouillées pour éviter les dérives ;
- Le volet « emplois » doit être précisé, afin de stabiliser les effectifs à un niveau incompressible ;
- Le périmètre kilométrique des tournées doit être mieux encadré, pour des raisons évidentes de sécurité ;
- La typologie des TSA doit être définie et encadrée [succession de P3, repos après les P3, temps de travail hebdomadaire maximum et minimum, etc.] ;
- Les modulés qui aujourd'hui effectuent plus de 90% de leur postes comme agents de surveillance ;
- Garantir le niveau de rémunération pour les tours fixe qui ne seraient pas volontaires pour intégrer le nouveau statut.

**Prochaine réunion de négociation le 1<sup>er</sup> avril 2010**